

Quinze ans après Fukushima, le laborieux démantèlement de la centrale nucléaire sinistrée

Le démantèlement de la centrale nucléaire sinistrée il y a quinze ans, jour pour jour, lambine jusqu'à la caricature. Au mieux, il ne s'achèvera qu'en 2051.

BERNARD DELATRE
CORRESPONDANT À TOKYO

C'était il y a quinze ans, jour pour jour. Le 11 mars 2011, un séisme de magnitude 9, puis un tsunami de plus de quinze mètres de haut par endroits dévastèrent le nord-est du Japon, faisant au total plus de 22.200 morts selon le dernier bilan officiel. S'ensuivit le plus grave accident nucléaire depuis celui de Tchernobyl, en 1986. Les installations de la centrale de Fukushima-Daiichi, située sur la côte Pacifique, ayant été submergées par la vague géante, le système de refroidissement de trois réacteurs tomba en panne, ce qui entraîna la fusion de leur cœur, des explosions d'hydrogène et des rejets massifs de particules radioactives dans et hors de la centrale.

Quinze ans plus tard, sa silhouette lugubre rappelle toujours, et quotidiennement, l'horreur de ce moment. Puisque, depuis 2011, son démantèlement lambine jusqu'à la caricature. Pour preuve, il ne sera achevé, au mieux, qu'au milieu du siècle.

Un tel délai divise dans les rues de la capitale nipponne. « Ce chantier qui s'éternise, c'est une leçon d'humilité, terrible, pour le Japon : la réputation de la haute technologie nipponne en prend un coup... », commente un employé. « Notre pays n'a pas à rougir », corrige un ingénieur. « Les démantèlements des centrales de Tchernobyl et de Three Mile Island ont, eux aussi, pris énormément de retard. »

L'équivalent de deux raisins secs de débris extraits

« Beaucoup de choses ont été accomplies depuis 2011 », dit-on chez Tokyo Electric Power Co. (TEPCO), le groupe d'électricité qui opérait la centrale jusqu'en 2011 et qui est chargé de son démantèlement. Cette affirmation est doublement à nuancer.

Le plus grand défi est l'enlèvement des plus de 880 tonnes de combustible nucléaire fondu et de débris d'acier et de béton qui s'entassent au fond des réacteurs. Car la radioactivité est telle qu'aucun humain ne peut y pénétrer. Il faut donc utiliser des robots, des sondes et des drones, mais qui peinent à se



Sur le site de la centrale, un million de tonnes d'eaux contaminées sont stockées dans un millier de citernes immenses.

© AFP.

frayer un chemin dans un tel fatras incandescent, voire tombent régulièrement en panne. Aussi, à ce jour, en tout et pour tout... 0,9 gramme, la quantité de ces débris, soit l'équivalent de deux raisins secs, a pu être retiré. « C'est trois fois rien, mais c'est une étape essentielle

franchise dans le démantèlement de la centrale », commente un officiel nippon sous le couvert de l'anonymat. « Ce travail réussi nous a fourni une quantité considérable d'informations – sur la composition des débris, par exemple – qui nous seront très utiles pour la suite des opérations », ajoute un responsable de TEPCO.

Mais cette vision des choses est contestée. « A un tel rythme, et si l'on n'accélère pas le tempo, il faudra... 13,6 milliards d'années pour extraire ces 880 tonnes et donc pouvoir progresser dans le démantèlement de la centrale », a calculé dernièrement, effaré, le grand quotidien *Asahi Shimbun*. Les autorités, moins pessimistes, promettent de débiter l'extraction à grande échelle des débris vers 2037-2040. Soit avec une bonne dizaine d'années de retard, puisque l'on tablait au départ sur 2025.

A tout prix éviter un nouvel accident

Second casse-tête : le million de tonnes d'eaux contaminées qui sont stockées sur le site et qu'il va falloir à tout prix évacuer, car l'espace occupé par le millier de citernes immenses qui les contiennent doit servir à entreposer les débris des réacteurs quand leur enlèvement débutera. Il s'agit d'eau de pluie ou provenant des nappes phréatiques ayant pénétré dans la centrale qui n'était plus étanche à force d'avoir été si endommagée. Mais aussi de l'eau que, depuis quinze ans, l'on doit déverser en permanence sur les réacteurs pour qu'ils ne s'échauffent pas, ce qui causerait un nouvel accident nucléaire. Toutes ces eaux étant entrées en contact avec le combustible nucléaire, il faut les décontaminer avant de s'en débarrasser.

Un tel processus de traitement suit son cours à Fukushima-Daiichi, ce qui a permis, depuis août 2023, de déverser dans le Pacifique 133.000 tonnes de ces eaux autrefois contaminées. « La quantité d'eau stockée sur le site a donc diminué de 6 % », se félicite TEPCO. « Et tous les prélèvements réalisés par les experts de l'Agence de l'énergie atomique (AIEA) ont montré que l'opération n'avait pas causé le moindre dommage à l'environnement marin », ajoute le ministre de la Reconstruction, Takao Mokino. Confiant, il assure que le démantèlement de la centrale sera achevé à l'horizon prévu de 2051. Mais, à en croire un sondage réalisé l'an dernier par Fukushima TV – et qu'aucune autre enquête d'opinions n'a contredit, depuis –, 80 % des habitants de cette région en doutent...

A un tel rythme, et si l'on n'accélère pas le tempo, il faudra... 13,6 milliards d'années pour extraire ces 880 tonnes et donc pouvoir progresser dans le démantèlement de la centrale

Le quotidien japonais *Asahi Shimbun*

”

AVIS OFFICIEL

20025993

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PUBLIC

Projet de catégorie B AVEC étude d'incidences sur l'environnement

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

TotalEnergies Marketing Belgium,
Dépôt de Feluy, Zoning Industriel A – Rue Jean Rostand 8, 7181 - Feluy

PERSONNE DE CONTACT :

Loïc Adam - Courriel : Depot_demande_permis@totalenergies.com

NATURE DU PROJET :

Demande de renouvellement d'un permis d'environnement de classe 1 pour le site TotalEnergies Marketing Belgium, Dépôt Pétrolier de Feluy

LIEU D'IMPLANTATION :

Dépôt de Feluy, Zoning Industriel A – Rue Jean Rostand 8
7181 - Feluy

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, TotalEnergies Marketing Belgium (dépôt Feluy) vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

Date : mardi 31 mars 2026, à 19h

Lieu : Espace culturel de la Samme, Place Penne d'Agenais 12, 7180 Seneffe

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de **Seneffe** et **Écaussinnes** ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet de renouvellement de permis ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet de renouvellement de permis ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement ainsi que les documents et supports utilisés seront consultables durant les 15 jours suivant la réunion, via le lien suivant www.com-une.be/rip/totalenergies-depot/. Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement détruite après la période de consultation.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de renouvellement de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, en les adressant, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au **15 avril 2026** inclus, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la commune de Seneffe :

SQIT en les envoyant au Collège communal, rue Lintermans 21 à 7180 Seneffe
SQIT en les envoyant par courriel à Environnement@seneffe.be

Pour le Demandeur :

SQIT en les envoyant à TotalEnergies Marketing Belgium (dépôt Feluy) à l'attention de M. Loïc Adam - Dépôt de Feluy, Zoning Industriel A – Rue Jean Rostand 8 7181 - Feluy
SQIT en les envoyant par courriel à Depot_demande_permis@totalenergies.com

AVIS OFFICIEL

20025994

AVIS RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE AU PUBLIC

PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

KINEPOLIS LIEGE SA
Via Media 1, 3500 Hasselt

PERSONNE DE CONTACT :

Christophe Eyssartier – Courriel : ceyssartier@kinopolis.com

NATURE DU PROJET :

Demande de renouvellement de permis d'environnement des cinémas Kinopolis Liège

LIEU D'IMPLANTATION :

Chaussée de Tongres 200, 4000 Liège (Rocourt)

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5, D.29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1er du Code de l'Environnement, Kinopolis Liège SA vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

Date : 1 avril 2026, à 19h

Lieu : Chaussée de Tongres 200, 4000 Liège (Rocourt)

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Les communes de **Juprelle, Liège, Herstal et Ans** ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet de renouvellement de permis ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet de renouvellement de permis ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant la réunion, via le lien suivant www.com-une.be/rip/kinopolisliegesa. Cet accès à l'enregistrement sera assuré le surlendemain de la réunion d'information préalable. La vidéo sera définitivement détruite après la période de consultation.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet de renouvellement de permis ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation des études d'incidences, en les adressant, par écrit, au collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion**, soit jusqu'au **16/04/2026** inclus, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la commune de Liège :

SQIT en les envoyant au service des permis d'environnement (SPE) de la Ville de Liège, Potière 5, 16^e étage, 4000 Liège
SQIT en les envoyant par courriel à permis.environnement@liege.be

Pour le Demandeur :

SQIT en les envoyant à Kinopolis Liège SA, à l'attention de Christophe Eyssartier, adresse de correspondance : The Office 1, Moutstraat, 132-146, 9000 Gent
SQIT en les envoyant par courriel à ceyssartier@kinopolis.com